Civils de la Défense
Plateforme de recrutement de personnel civil
contractuel du ministère des Armées

MEDECIN CONSEIL F/H

Type de contrat	Niveau d'études
CDD Trois à six ans	Bac + 8 (DOCTORAT - RECHERCHE) ou équivalent en études spécialisées ou HDR
Prise de fonction souhaitée	**Date limite de candidature**
31/03/2027	01/02/2027
Domaine professionnel	**Niveau d'expérience**
SANTÉ	Confirmé (5 à 10 ans)
Rémunération	**Avantages liés au poste**
mensuel net annuel brut (selon expérience)	Restauration collective RTT Tarifs préférentiels loisirs, activités culturelles, activités
Contraintes particulières d'exercice	**Télétravail**
-	Non

Descriptif de l'organisation

Le ministère des armées assure la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il est également impliqué dans les missions de service public. Pour la réalisation de ses missions, le ministère des armées emploie, outre les militaires, plus de 60 000 civils en France et à l'étranger. Les agents civils apportent leurs compétences techniques ou administratives dans le cadre de missions à forts enjeux ! Devenez Civils de la Défense : contribuez à un monde plus sûr en rejoignant le ministère des armées en CDD ou en CDI !

Descriptif des missions

Le médecin conseil (MC) chargé des demandes de pension militaire d'invalidité (PMI), étudie dans une première phase le dossier pour rédiger une lettre de mission à l'attention de l'expert qu'il choisit en fonction de l'infirmité étudiée et du domicile du requérant. A réception du compte rendu de l'expert, le MC rédige son avis médical après analyse, se prononce sur l'imputabilité médicale et propose un taux d'invalidité conformément au guide barème spécifique au code des PMI.
Dans ce cadre, le médecin conseil assure les missions suivantes :

• Analyser les pièces médico administratives et rédiger une lettre de mission pour l'expert en le guidant sur les points particuliers du dossier.

• Vérifier et compléter si nécessaire le dossier médico-administratif destiné à l'expert.
• Analyser le compte-rendu d'expertise, rédiger l'avis médical, se prononcer sur l'imputabilité médicale et proposer un taux.
• Renseigner les logiciels métiers pour la partie concernant la phase médicale.
• Procéder à l'instruction médicale des demandes de PMI dans le respect de la réglementation et des procédures de travail en vigueur.
• Participer à l'évaluation des experts du réseau PMI.
• Participer aux actions de recrutement des experts.
• Demander certaines pièces médicales particulières (CR hospitalisation) aux organismes santé du ministère.
• Prendre contact avec les experts et les demandeurs si nécessaire.
• Participer au GT dans son domaine de compétence, et en particulier dans le cadre du projet de modernisation du guide barème PMI.

Le poste sur un temps plein et sous statut militaire. (officier commissionné 2ans pour le premier contrat)

Profil recherché

• Diplôme interuniversitaire de réparation juridique du dommage corporel apprécié
• Des formations pourront vous être proposées en interne au SPRP.
• Profil expérimenté

Process de recrutement

• Si votre candidature est présélectionnée, un entretien téléphonique vous sera proposé pour apprécier vos attentes et motivations.
• Si cette première étape est concluante, un entretien en présentiel ou à distance vous sera proposé avec l'employeur et éventuellement le service des ressources humaines.
• Les suites données à votre candidature vous seront communiquées par l’employeur à l'issue de cet entretien.